



## **MOTION AT/MP**

À l'occasion de son 13ème congrès, la Fédération FNPOS CGT tient à réaffirmer avec force son opposition ferme et résolue à l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur le financement des indemnités de licenciement pour inaptitude par les cotisations sociales Accidents du Travail / Maladies Professionnelles (AT/MP).

Il s'agit-là d'un véritable détournement des fonds dédiés à l'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles qui permet aux employeurs de se dédouaner de leurs responsabilités financières. C'est non seulement inadmissible mais aussi contraire aux valeurs que nous défendons. Cela s'inscrit dans la continuité de la volonté patronale manifestée dans l'ANI AT/MP de mai 2023, que notre fédération avait déjà condamné comme une attaque sans précédent contre les principes fondateurs de notre Sécurité Sociale.

C'est une logique récurrente de la part du patronat et dans la continuité des réformes des gouvernements successifs qui ont honteusement entériné une déresponsabilisation des employeurs face à des conditions de travail et de santé des travailleurs en dégradation constante.

Cet ANI ne protège pas d'avantage les travailleurs mais bien au contraire, il permet au patronat d'avoir la main mise sur la branche.

Rappelons-le, l'intégration des AT/MP au sein de la Sécurité Sociale n'avait pas pour objectif initial la gestion paritaire des accidents de travail, mais bien la réparation et l'indemnisation des victimes. Les deux ANI en question sont le reflet d'un patronat décomplexé et audacieux, prêt à utiliser les cotisations AT/MP pour ses propres intérêts, sans égard pour les victimes. Cette situation est d'autant plus intolérable que nous sommes témoins d'une sous-déclaration et sous reconnaissance chronique des AT/MP et d'une indemnisation largement insuffisante, notamment en ce qui concerne les rentes.

La Fédération FNPOS CGT déplore profondément l'association de la CGT à la lettre ouverte du 24 avril 2024 de l'intersyndicale, qui plaide pour la transposition de cet ANI AT/MP dans la législation. Nous appelons à un rejet catégorique de cette proposition, qui ne fait que servir les intérêts du patronat au détriment des travailleurs et travailleuses de notre pays.

Faut-il encore rappeler que la France est justement championne d'Europe en nombre d'accident du travail ?

En écho aux paroles immortelles d'Ambroise Croizat, nous déclarons : "Jamais nous ne tolérerons que ne soit renié un seul des avantages de la sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès."

Nous, membres du congrès, exigeons que la CGT se désolidarise immédiatement de cette démarche et qu'elle se positionne clairement et publiquement contre cette transposition, en soutien aux victimes d'AT/MP et en défense de la Sécurité Sociale, pilier de nos conquies sociaux.

**Erdeven le 17 mai 2024**